

## L'UNION HARMONIE MUTUELLES ET LA FEDERATION NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE S'ASSOCIENT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT

Paris, le 29 novembre 2012 – **L'Union Harmonie Mutuelles et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) annoncent la signature d'un partenariat. Celui-ci se traduit par la mise en place d'une offre assurantielle privilégiée pour les membres de la FNSPF et de ses entités fédérées (Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers et l'Œuvre des Pupilles Orphelins) et l'élaboration d'actions communes de promotion et de prévention de la santé.**

### **Une offre assurantielle privilégiée à destination des sapeurs-pompiers de France**

La signature de ce partenariat est animée par **les valeurs communes de solidarité, d'entraide et de partage**, qui constituent non seulement le fondement même de l'engagement des sapeurs-pompiers de France envers leurs concitoyens, mais aussi l'un des piliers du système mutualiste. Aussi, c'est naturellement que l'Union Harmonie Mutuelles et la FNSPF ont décidé de s'unir pour mettre en place **une offre assurantielle privilégiée** à destination des membres de la FNSPF et de ses entités fédérées (Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers et l'Œuvre des Pupilles Orphelins). Cette offre inclut à la fois le domaine de l'assurance de personnes et celui de l'assurance de biens (IARD) en lien avec la Matmut.

### **Des programmes d'actions autour de la prévention et de la promotion de la santé**

Les deux partenaires ont également pour ambition **d'informer et de sensibiliser leurs membres et adhérents aux risques liés à la maladie et aux accidents**. Cette démarche collective est destinée à fédérer tous ceux qui souhaitent faire progresser en France la santé, la sécurité et l'assistance aux personnes en situation de détresse.

Dans le cadre de ses actions de prévention des risques, la FNSPF s'engage à rendre visible son partenariat avec l'Union Harmonie Mutuelles sur les supports de communication à destination du grand public (les feux de forêt, les incidents domestiques, les gestes qui sauvent,...) mais aussi des sapeurs-pompiers de France (les traumatismes musculo-squelettiques, les addictions, les risques routiers...).

L'Union Harmonie Mutuelles, au travers de ses composantes, s'appuiera sur les services développés par les unions départementales de sapeurs-pompiers pour mettre en œuvre des actions notamment en matière de formation aux gestes de premiers secours et de prévention des accidents de la vie.

### **A propos de l'Union Harmonie Mutuelles**

L'Union Harmonie Mutuelles regroupe les mutuelles Harmonie Mutualité, Mare Gaillard, Mutuelle Nationale Aviation Marine (MNAM), Mutuelle Existence, Prévadiès, Santévie, SMAR, SPHERIA Val de France et Cesare Pozzo.

Cette union représente :

- Près de 4,8 millions de personnes protégées
- 123 630 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)
- 583 400 personnes assurées au titre du régime social des indépendants (RSI)
- 35 200 entreprises adhérentes
- Près de 4 620 collaborateurs
- Plus de 360 agences
- 2,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Dans le cadre de cette union :

- Prévadiès, Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France fusionneront à fin 2012 pour construire ensemble la 1<sup>ère</sup> mutuelle santé de France : Harmonie Mutuelle\*.  
Objectifs :
  - Faciliter l'accès à une couverture globale de santé
  - Faciliter l'accès à l'offre de soins et de services
  - Promouvoir un fonctionnement démocratique
  - Développer son implantation, en maintenant une proximité locale avec ses adhérents
  - Défendre les valeurs mutualistes
- La MNAM Harmonie Mutuelles et la SMAR Harmonie Mutuelles ont le projet de fusionner à fin 2013 pour créer *Harmonie Fonction Publique*.
- La Mutuelle Mare Gaillard et Cesare Pozzo, mutuelles actuellement membres de l'Union Harmonie Mutuelles, conservent toute leur place au sein de l'Union.

### **A propos de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France**

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France – association loi 1901 – regroupe 260 000 sapeurs-pompiers de France. Elle a pour objectifs, en collaboration étroite avec son réseau associatif, notamment les Unions départementales de sapeurs-pompiers (UDSP), et ses entités fédérées (l'Œuvre des pupilles orphelins et Fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) et la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers (MNSP)), de défendre les intérêts des sapeurs-pompiers et le développement de la solidarité entre ces derniers. Elle défend d'une manière plus générale la sécurité civile et la prévention des risques.

### **Relations Presse d'Harmonie Mutuelles - Agence Wellcom**

Marlène Droulin / Marion Obadia / Cécile Soubelet

[mdr@wellcom.fr](mailto:mdr@wellcom.fr) / [mo@wellcom.fr](mailto:mo@wellcom.fr) / [cso@wellcom.fr](mailto:cso@wellcom.fr) - Tél. : 01 46 34 60 60

*\* Harmonie Mutuelle, mutuelle en cours d'agrément régie par le Code de la mutualité, est issue de la fusion d'Harmonie Mutualité, de Mutuelle Existence, de Prévadiès, de SPHERIA Val de France et des mutuelles Santévie. Cette fusion est soumise à l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et à l'avis de l'Autorité de la concurrence.*